

le commerce entier, et ce mal est, à leurs yeux, le mauvais régime pratique par la Banque de France.

Cette demande d'enquête, ainsi motivée, ainsi restreinte, a le tort de trop ressembler à un accident provoqué pour les besoins de la lutte actuelle. Elle implique que la Banque de France est inconsciemment coupable des souffrances du commerce, et que l'on doit détourner sur elle toutes les responsabilités. Elle tend à égarer l'opinion en s'efforçant de concentrer tous les regards sur une institution poursuivie à outrance, quand ils devraient se porter ailleurs. Elle finit, à dessein, le champ des investigations, et trahit son insuffisance en face des graves et nombreuses questions qu'elle néglige et qu'il importe de résoudre.

Nous venons donc à notre tour, Sire, exposer respectueusement à Votre Majesté nos vues sur la proposition d'une enquête. Nous désirons cette enquête et nous la demandons instamment, mais sincère, complète, digne de la France et de ses immenses intérêts matériels, digne d'un souverain qui veut connaître toute la vérité sur la cause si multiple des perturbations du crédit et des crises du commerce et de l'industrie.

Permettez-nous, Sire, de persister dans des croyances économiques consacrées par le bon sens et l'expérience, appuyées sur l'autorité des hommes les plus considérables et les plus respectés, et adoptées par toutes les nations soigneuses de la conservation de leur crédit et du progrès de leur richesses.

La théorie de l'immobilité du taux de l'escompte, quelles que soient les circonstances, quel que soit le prix du numéraire, et à côté de l'obligation incessante d'assurer le remboursement métallique des billets payables au porteur et à vue, aboutirait tôt ou tard au cours forcé, à moins de recourir à des mesures restrictives bien autrement onéreuses pour le commerce que l'élevation de l'intérêt. Il n'y a pas de combinaison praticable, de sacrifices utiles qui puissent empêcher ce résultat fatal, et tous les expédients qu'on affirme retomberont dans le stérile domaine des utopies. Quand la Banque hausse ou baisse le taux de l'escompte, elle ne crée rien, elle n'invente rien, mais elle reflète exactement les conséquences de l'offre ou de la demande des métaux précieux; elle obéit aux diverses nécessités du moment, elle suit l'impulsion des faits irrésistibles.

Nous sommes donc bien loin de nos adversaires qui prétendent dominer ce qui n'est point dans la puissance des combinaisons humaines.

Qu'il nous soit aussi permis, Sire, de pousser avec énergie l'injuste responsabilité qu'on veut imposer à la Banque de France. On proclame hautement que, poussés par la soif du lucre, nous sommes la cause volontaire, la cause unique des crises commerciales et monétaires, et que, dans tous les cas, nous ne voulons ni les prévenir ni les atténuer.

Ce serait là, nous en convenons, un moyen comode et habile d'irriter le pays contre une institution qui est la plus solide base de son crédit et qui l'a sauvé de plus d'une catastrophe. Mais il a, pour expliquer les crises commerciales et monétaires, autre chose à faire qu'à présenter la Banque de France sous un jour odieux: il y a deux ordres de faits essentiels, certains, qu'il faut nécessairement étudier.

L'un échappe à la volonté et à l'action de l'homme. Il n'appartient à personne, en effet, de régler l'abondance ou la disette des produits du sol, des denrées alimentaires et de presque toutes les matières premières indispensables à l'industrie. Il n'appartient à personne de maîtriser les événements. Il est impossible aussi de décliner la solidarité qui s'établit de plus en plus entre toutes les nations, à mesure que leurs échanges augmentent, grâce aux nouveaux systèmes douaniers, au développement et à la rapidité de tous les moyens de communication. N'est-il pas

évident que cet ordre de faits et de considérations, attentivement examiné, révélerait une cause notable des troubles devenus plus fréquents dans les transactions et dans le mouvement des métaux précieux?

L'autre ordre de faits dépend entièrement des hommes et de nos institutions de crédit. Sans doute, ces institutions, puissamment organisées, la plupart sous la forme de sociétés anonymes, peuvent rendre de grands services, mais le mal se glisse à côté du bien. Ainsi n'est-il pas vrai que, par des opérations trop vastes et trop répétées, à l'intérieur comme à l'étranger, on allègre souvent le rapport nécessaire encaisse entre le capital disponible et la demande. N'y a-t-il pas abus du crédit par des appels trop multipliés, ce qui occasionne l'écrasement du marché sous une masse de titres flottants dont la nature et la surabondance produisent forcément la dépréciation? N'y a-t-il pas parfois, pour des emprunts et des travaux entrepris au dehors, des immobilisations momentanément excessives? Enfin la spéculation, légitime dans son principe, ne peut-elle pas s'égarer dans ses excès, et, en substituant le goût du jeu à l'amour du travail, précipiter nos épargnes dans une voie pleine de périls? Or, tous ces faits qui s'accroissent sous nos yeux exercent une énorme influence sur les capitaux et réagissent profondément sur l'état général et de l'industrie. Nous aurions donc le droit de nous étonner du silence gardé par nos adversaires à propos de ces éléments si importants de l'enquête.

La Banque de France, Sire, agit loyalement en suppliant Votre Majesté d'ordonner, non pas un enquête insuffisante pour combattre les préjugés, mais une enquête large et féconde qui embrasse tous les faits économiques et toutes les instructions financières qu'il convient d'établir. Ce sera un véritable bienfait de mettre promptement un terme aux illusions et aux doutes qui s'emparent des esprits, même les plus sincères, et sèment l'agitation dans le monde des affaires. Nous serions permis d'ajouter que la Banque de France doit et veut garder intacte la haute estime qu'elle a inspirée au pays, et que les hommes appelés à l'honneur de diriger son administration ne sauraient être chaque jour attaqués dans leur probité et leur désintéressement.

Sire, votre puissante et ferme et intelligente volonté va aller au fond des systèmes qu'on préconise si ardemment, et savoir si, au lieu d'être la réorganisation du crédit public, ils n'en seraient pas la désorganisation la plus complète. Pour nous, Sire, nous sommes prêts; car, depuis soixante ans, nos constitutions, nos principes, nos actes, notre existence tout entière, sont placés au grand jour de la publicité; nous sommes prêts à comparaitre à la barre de l'opinion, cherchant toute la vérité.

Nous sommes avec le plus profond respect Sire, de Votre Majesté, les très-humbles et très-fidèles serviteurs.

Les gouverneurs, sous-gouverneurs régents et censeurs de la Banque de France.

(Suivent les signatures).

Nous proposons à Votre Majesté d'accueillir ces demandes. L'expérience nous enseigne qu'une enquête approfondie, en répandant la lumière sur des questions obscures et complexes, en constatant les faits authentiques, en faisant sortir la vérité du choc des opinions et des doctrines peut manquer de ramener la calme dans les esprits en les éclairant.

Le Conseil supérieur du commerce, de l'agriculture et de l'industrie nous a paru remplir toutes les conditions désirables pour conduire avec autorité et avec impartialité l'enquête qui est sollicitée de Votre Majesté. C'est à lui que nous proposons de la confier. Nous sommes certains que tous les témoins qu'il voudra entendre répondront à son appel, et que tou-

les renseignements qu'il désirera lui seront fournis avec empressement.

L'enquête fera embrasser l'ensemble des principes et des faits généraux qui agissent sur la circulation monétaire de la France. Le conseil supérieur du commerce, de l'agriculture et de l'industrie saura féconder ce programme et fera jaillir des discussions qu'il provoquera d'utiles enseignements pour le pays.

D'un commun accord, nous prions Votre Majesté de vouloir bien désigner M. le ministre d'Etat pour diriger cette importante enquête.

Si Votre Majesté daigne agréer nos propositions, nous la prions de revêtir ce rapport de son approbation.

Nous avons l'honneur d'être, avec le plus profond respect, Sire, de Votre Majesté, les très-humbles et très-dévotés sujets,

Le ministre des finances, ACHILLE FOULD,  
Le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, ARMAND BÉHÉMC.

Paris, le 9 janvier 1863.  
Approuvé:  
NAPOLÉON.

Un décret porte :

Une commission prise dans le conseil d'Etat, la cour des comptes et le ministre des finances, est chargée de la vérification des frais de service et de négociation du trésor public pour l'exercice 1853.

La commission se fera présenter les registres, états, journaux, pièces et autres documents qu'elle jugera lui être nécessaires et elle constatera le résultat de sa vérification par un procès-verbal dont une copie sera adressée à la cour des comptes.

Art. 2. La commission sera composée de : MM. le baron Quinette, conseiller d'Etat, président; Couplé, maître des requêtes de 1<sup>re</sup> classe au conseil d'Etat; Bordet, maître des requêtes de 2<sup>e</sup> classe au conseil d'Etat; Briatte, conseiller référendaire de 1<sup>re</sup> classe de la cour des comptes; de Senneville, conseiller référendaire de 2<sup>e</sup> classe à la cour des comptes; de Terval, inspecteur général des finances.

Auxquels sont adjoints :

MM. d'Hauteserve, auditeur de 1<sup>re</sup> classe au conseil d'Etat; comte de Crèvecœur, auditeur de 1<sup>re</sup> classe au conseil d'Etat; Bouland, auditeur de 1<sup>re</sup> classe à la cour des comptes; Fagniez, auditeur de 2<sup>e</sup> classe à la cour des comptes.

#### DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

L'Agence Havas nous communique les dépêches télégraphiques suivantes :

New-York, 31 décembre, soir.  
(par le Peuvian).

Butler a déclaré qu'il était impossible de prendre d'assaut le fort Fisher, ce fort n'ayant pas été endommagé matériellement par le bombardement. L'amiral Porter a répondu qu'il croyait, au contraire, la prise d'assaut de ce fort plus facile qu'on le lui supposait.

Les fédéraux cherchent à intercepter la retraite du corps confédéré de Hardee avant son arrivée à la rivière Broad.

Le bruit court que Lee prépare un mouvement offensif.

Des dépêches de Nashville assurent que Hood n'a pas encore passé la rivière Tennessee. D'après des avis de Cincinnati, les canonnières fédérales empêcheraient le passage de cette rivière.

Une expédition considérable sous les ordres de Granger a débarqué, le 15, à Pass Cagoula (Louisiane). Elle s'avance rapidement vers Mobile.

Les journaux du Sud demandent que Lee soit nommé commandant en chef des armées de la Confédération.

La réponse de M. Seward aux réclamations du ministre du Brésil à propos de

la Florida vient d'être publiée. M. Seward déclare que le président avait l'intention de désavouer les procédés employés par le commandant fédéral dans le port de Bahia, et d'exprimer ses regrets de ce qui s'était passé. Le capitaine Collius sera suspendu et traduit devant un conseil de guerre. Le consul des Etats-Unis à Bahia sera destitué. Le drapeau brésilien recevra de la marine fédérale les honneurs en usage entre des nations maritimes unies par des liens d'amitié. Enfin, l'équipage de la Florida sera mis en liberté. M. Seward voit dans la reconnaissance du Sud par le Brésil comme belligérant un acte d'intervention contraire au droit international et nuisible aux Etats-Unis, mais il n'appartient pas à des individus de venger le fait au pays.

On annonce que le gouvernement confédéré prend la responsabilité des actes des personnes impliquées dans la tentative de capture de vapeur Michigan sur le lac Erie.

Or, 227 7/8. Bonds 108 1/8. Coton 118 faible.

Le change sur Londres était hier à 249 1/2 et le change sur Paris à 2. 8 3/4 à 2. 13 3/4.

Augsbourg, 10 janvier.

La Gazette d'Augsbourg a reçu de Vienne le télégramme suivant en date du 9 janvier.

On annonce comme certain que l'Autriche a repoussé la demande du cabinet de Berlin pour la fixation des relations de la Prusse avec les duchés avant le règlement de la question de succession.

Berlin, 10 janvier.

Le baron de Talleyrand, ambassadeur de France près la cour de Russie, diffère son départ jusqu'à ce soir à cause d'une indisposition de Mme la baronne de Talleyrand.

Francfort, 10 janvier.

La Gazette des Postes a reçu de Vienne un télégramme d'après lequel l'Autriche demandait le concours de la Diète même pour la fixation des relations de la Prusse avec les Duchés.

Le prince Frédéric Charles serait attendu à Vienne samedi prochain.

Londres, 11 janvier.

Le Morning Post dit que jusqu'ici l'empereur des français ne pouvait pas désarmer, mais que la France sent aujourd'hui qu'elle a épuisé tous ses ennemis et qu'une politique de paix est possible. La feuille anglaise espère que la Russie désarmera à son tour.

Turin, 11 janvier.

Les journaux disent que la commission parlementaire chargée d'examiner la question administrative s'est mise d'accord avec le ministère sur tous les points. On ajournant la question des circonscriptions électorales.

Les journaux donnent un démenti absolu aux assertions du correspondant turinois de la correspondance générale de Vienne relativement à une réunion de patriotes qui se serait tenue à Gènes et dans laquelle on aurait résolu, avec l'approbation du gouvernement italien, de provoquer une insurrection en Vénétie.

Francfort, 11 janvier, soir.

La Gazette des Postes a reçu de Vienne le télégramme suivant :

« La commission financière de la chambre des députés a résolu, à l'unanimité, de renvoyer le budget au gouvernement afin que la commission devrait, sans cela, y introduire elle-même, afin d'arriver au rétablissement de l'équilibre du budget. »

« Le ministre des finances a réservé ses déclarations au sujet de cette détermination. »

Madrid, 10 janvier.

Aujourd'hui, au Sénat, M. Colderon-

Collentès a attaqué le ministère à propos de l'abandon de Saint-Domingo.

Le maréchal de Narvaez a répondu qu'il avait proposé cette mesure dans l'intérêt de la nation.

Des avis de New-York du 31 décembre, portent que les troupes de Butler sont rentrées au fort Monroï parce qu'elles ont trouvé le fort Fisher trop bien défendu pour pouvoir être pris. La perte de Butler s'élève à 1470 hommes.

Bragg mandate que les fédéraux ont été repoussés de la manière la plus complète et que le fort n'a nullement souffert de leur feu.

On ignore où se trouve Hardee; mais le bruit court qu'il a eu une rencontre avec Foster.

On attribue à Sherman le projet d'attaquer Augusta, d'où il chercherait ensuite à rallier par la Caroline du Sud et du Nord l'armée de Grant.

Le général Thomas annonce que Hood a traversé la rivière Tennessee le 27.

Turin 10 janvier.

Chambre des députés. — M. Conforti interpelle le ministre sur les conditions auxquelles aurait eu lieu l'extradition de La Gala et de ses complices.

Le ministre de la justice répond que La Gala et ses complices ont obtenu grâce par suite d'engagements moraux, mais que le gouvernement français n'avait mis aucune condition à leur extradition et que le gouvernement italien n'avait subi aucune pression.

M. Boggio attaque vivement la conduite de l'ancien cabinet.

M. Minghetti déclare que l'extraction fut demandée et accordée dans les formes internationales ordinaires et sans conditions. Néanmoins, l'ancien ministre croyait qu'on devait faire grâce à cause des circonstances de la captivité et de l'incertitude du droit d'extradition. Répondant à M. Boggio, l'ancien chef du cabinet se dit prêt à refuter toutes ses accusations.

M. Mancini blâme l'ancien cabinet d'avoir consigné les brigands en question à la France.

Le général de Lamarmora soutient l'opinion contraire. Il demande que la discussion présume fin et repousse la proposition de M. Boggio qui demandait un vote de censure.

M. Boggio retire sa proposition.

Après quelques incidents, la chambre repousse une proposition de M. Chiavéro, demandant à la chambre de passer à l'ordre du jour en prenant acte des déclarations des ministres de la justice.

#### CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE

Le Maire de la ville de Roubaix, Chevalier de l'Ordre Impérial de la Légion d'Honneur.

DONNE AVIS, que la liste des électeurs de la ville, pour l'année 1865, sera déposée au secrétariat de la Mairie, depuis le 15 jusqu'au 24 du présent mois inclusivement, de neuf heures du matin à quatre heures du soir.

Cette liste sera communiquée à tout requérant.

Les demandes d'inscriptions, de radiations ou de rectifications quelconques devront être adressées à la Mairie, dans les dix jours à compter de la publication de la liste. Après ce délai, aucune nouvelle inscription ne pourra être faite sur la liste électorale en 1865.

Le Maire engage instamment ses concitoyens à s'assurer de leur inscription avant le 25 Janvier et à provoquer le redressement des erreurs ou omissions qui existaient en ce qui les concerne respectivement.

Mairie de Roubaix, 12 Janvier 1865.  
ERNOULT-BAYART.

demandé davantage, elle dit à Clotilde : « Vous avez dû rencontrer là un parent de M<sup>lle</sup> de Vignolle ? »

— M. le duc d'Armentières ? En effet, j'ai le plaisir de faire sa connaissance. Nous logions au même hôtel, nous dinions à la même table, et il a pris part à une ou deux expositions dont j'étais aussi.

Blanche devint pâle. Pourquoi ? Elle n'aurait pu le dire elle-même. Mais, grâce au merveilleux instinct que l'amour donne à certaines femmes d'une organisation très délicate et très impressionnable, elle sentait quelque chose d'inquiétant dans la complaisance un peu orgueilleuse avec laquelle cette étrangère parlait de Raymond Clotilde l'observait et gardait le silence. Remarquant que la contrainte régnait et voulant rompre la glace, Amélie reprit gaiement :

« Eh bien, Blanche, tu ne causes pas de ton fiancé avec mademoiselle, qui le connaît maintenant mieux que toi ?... Pourquoi ce regard effaré ? Ai-je un trop de langue ? Etait-ce encore un secret ? »

— Pas pour moi, du moins : il t'était huit à Mont-Dore que ce mariage, dit Clotilde avec un sourire légèrement ironique.

— Il m'a dit, je dois, que le vœu de sa famille était de l'unir à sa cousine, M<sup>lle</sup> de Vignolle. »

Mais en prononçant ces mots avec une indifférence affectée Clotilde rougit à son tour. Le rôle dissimulé qu'elle jouait devant ces deux âmes la ravageait à ses propres yeux. Que faire cependant ? Elle ne pouvait crier brutalement à la pauvre Blanche : Il n'est plus votre fiancé, il est le mien !

(La suite au prochain numéro.)

Nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs que l'éditeur Courcier vient de mettre en vente une nouvelle édition, augmentée d'un supplément, du grand Dictionnaire de géographie universelle, ancienne et moderne, ou description physique, ethnographique, politique, historique, statistique, commerciale, industrielle, scientifique, littéraire, artistique, morale, religieuse, etc., de toutes les parties du monde, par MM. Bescherelle aîné et Devars, avec la collaboration de plusieurs géographes français et étrangers; 4 forts volumes in-4° (contenant 450 feuilles, ensemble de 3,600 pages). Broché, 60 fr., le même ouvrage, relié, 70 fr., rendu franco dans toute la France. L'ouvrage forme le travail le plus complet qui ait été fait jusqu'à ce jour sur la géographie.

Cet important ouvrage se publie également en 400 livraisons à 15 centimes la livraison, et est en cours de publication. Prix complet, y compris le supplément, 60 fr. On peut souscrire par fraction de 100 livraisons, en adressant à l'avance un mandat de 15 fr. à l'ordre de l'éditeur, pour recevoir franco chaque semaine les livraisons parues.

Chez A. Courcier, libraire-éditeur, boulevard Sébastopol (rive gauche) n° 13, à Paris.

Le trente et unième volume du Magasin pittoresque, riche en belles et curieuses gravures, est en vente, ainsi que la deuxième édition de l'Histoire de France illustrée, par MM. Bordier et Charton, et la collection en quatre volumes des Voyageurs anciens et modernes. Dans ces trois ouvrages, la gravure, représentation fidèle des hommes, des événements, des arts, a une valeur égale à celle du texte.

Direction générale des Postes.

Taxe des lettres de direction de poste à direction de poste :

	Lettres affr.	non affr.
Jusqu'à 10 gr. incl.	0 f. 20 c.	0 f. 30 c.
De 10 gr. jusq. 20 gr.	0 40	0 60
De 20 » 100 »	0 80	1 20
De 100 » 200 »	1 60	2 40

Et ainsi de suite, en ajoutant, par chaque 100 grammes ou fraction de 100 gr. excédant, 80 c. en cas d'affranchissement, et 1 fr. 20 c. en cas de non-affranchissement.

Taxe des lettres nées et distribuables dans la circonscription postale du même bureau.

	Lettres affr.	non-affr.
Jusqu'à 10 gr. incl.	0 f. 10 c.	0 f. 15 c.
de 10 jusq'à 20	0 20	0 30
de 20 » 100	0 40	0 60
de 100 » 200	0 80	1 20

— L'Histoire de France illustrée, de MM. Bordier et Charton; les Voyageurs anciens et modernes, livre couronné par l'Académie française; le nouveau volume du Magasin pittoresque, se recommandant par les qualités les plus essentielles dans les ouvrages destinés aux familles: instruction, sincérité, conscience, choix, judicieux des sources pour les gravures comme pour le texte, et surtout longue expérience de ce qui convient le mieux à l'enseignement agréable des connaissances utiles à tout le monde.

Heures de départ des trains de Roubaix pour Lille.

Matin.— 5.17—7.03—8.58—10.18—11.48.

Soir.—12.45—1.55—3.43—5.10—7.27—8.23—9.33—10.40.

Départs de Lille pour Roubaix.

Matin.— 5.30—7.20—8.45—9.55—11.20.

Soir.—12.20—2.05—3.20—5.00—6.00—8.05—9.50—11.15.

DÉCHAUSSEMENT

Ebranlement des dents. Guérison par l'elixir solidifiant : BEAUM, dentiste, 21, rue de la Jussienne, Paris. Flaçon 3 fr. et 5 fr. Envoi contre mandat ou timbre-poste. 706-8169

Les personnes qui désiraient faire traduire ou faire écrire une correspondance en anglais, allemand, hollandais, italien ou espagnol peuvent s'adresser au bureau du Journal de Roubaix

#### DIRECTION GÉNÉRALE DES POSTES

BUREAU DE ROUBAIX.

Heures des levées de boîtes supplémentaires

	Rue Fosse-aux-Chênes.	Place de la Liberté.	Rue du Pays.
1 <sup>re</sup> levée	7 <sup>h</sup> mat.	7 <sup>h</sup> 20 mat.	7 <sup>h</sup> 30 mat.
2 <sup>e</sup> levée	10 <sup>h</sup> mat.	10 <sup>h</sup> 20 mat.	10 <sup>h</sup> 30 mat.
3 <sup>e</sup> levée	2 <sup>h</sup> soir.	2 <sup>h</sup> 20 soir.	2 <sup>h</sup> 30 soir.
4 <sup>e</sup> levée	6 <sup>h</sup> 20 soir.	6 <sup>h</sup> 40 soir.	6 <sup>h</sup> 50 soir.
5 <sup>e</sup> levée	7 <sup>h</sup> 50 soir.	8 <sup>h</sup> 10 soir.	8 <sup>h</sup> 20 soir.

	Rue Neuve.	Rue St-Georges.	Gare.
1 <sup>re</sup> levée	7 <sup>h</sup> 35 mat.	7 <sup>h</sup> 40 mat.	7 <sup>h</sup> 50 mat.
2 <sup>e</sup> levée	10 <sup>h</sup> 35 mat.	10 <sup>h</sup> 40 mat.	10 <sup>h</sup> 50 mat.
3 <sup>e</sup> levée	2 <sup>h</sup> 35 soir.	2 <sup>h</sup> 40 soir.	2 <sup>h</sup> 50 soir.
4 <sup>e</sup> levée	6 <sup>h</sup> 55 soir.	7 <sup>h</sup> soir.	7 <sup>h</sup> 10 soir.
5 <sup>e</sup> levée	8 <sup>h</sup> 25 soir.	8 <sup>h</sup> 30 soir.	8 <sup>h</sup> 40 soir.

La Monographie des Hémorroïdes par le docteur LEBEL, opère aujourd'hui une véritable révolution dans la presse médicale. Il n'est question que de guérissons bien authentiques d'une maladie réputée incurable. Un vol. in-8°. Prix 4 fr. en timbres, 14, rue de l'Échiquier, Paris. (Consultat.) A. ranch. 5006